Fiche mémo

Opérateurs de déchets

écominéro
Recyclons pour bâtir durable

Régulariser votre déclaration mensuelle de collecte de déchets

En tant qu'opérateur de déchet affilié à Ecominéro, vous déclarez mensuellement les quantités de déchets inertes reçues afin d'obtenir la rémunération financière de votre éco-organisme.

Il peut arriver, lors de l'importation de votre déclaration de déchets, que certaines lignes soient refusées (en couleur rouge). Dans ce cas, Ecominéro vous indique la marche à suivre.

À noter

La régularisation permet uniquement de valider certaines lignes refusées. Elle ne permet en aucun cas de modifier ou de refuser des lignes validées **ni d'en ajouter des nouvelles.**

Tous les champs dans la déclaration de déchets doivent être obligatoirement renseignés pour que le fichier soit correct.

La validation d'une demande de régularisation est à la discrétion d'Ecominéro. Les pièces remises par le site sont les seules pièces prises en compte pour lever le refus. Aucune recherche ne sera faite par Ecominéro pour compléter des informations manquantes ou insuffisantes.

POSSIBILITÉS DE CORRECTIONS DANS LES DIFFÉRENTS STATUTS DE LA DÉCLARATION

Statut « 1/3 Ouverte » : vous n'avez pas encore validé votre déclaration

Lors de l'importation de la déclaration, il y a des lignes refusées, mais vous ne l'avez pas encore validée :

1. La/ les cellule(s) concernée(s) de la ligne refusée affiche(nt)l'indication #ERREUR#. Passez votre souris sur le code erreur afin de visualiser la raison pour laquelle la ligne n'a pas été validée.
2. Effectuez les corrections nécessaires sur votre fichier de déclaration.
3. Réimportez la déclaration.

Si vous rencontrez des difficultés pour importer votre déclaration, cela est peut-être dû à :

- le format du fichier a été modifié (code erreur 101) : corrigez le fichier en respectant le format transmis par Ecominéro. Téléchargez ici le fichier.
- le SIRET indiqué ne correspond pas au SIRET du site de réception de déchets (code erreur 102) : indiquez le bon SIRET dans la première colonne du fichier de déclaration.
- Le fichier est incomplet (code erreur 103) : tous les champs de la déclaration de déchets doivent être obligatoirement renseignés pour qu'il soit correct.
- Au moins un champ ne respecte par le format demandé (code erreur 104) : cellule(s) affichée(s) en #ERREUR#. Merci de vous référer à l'onglet "Format des champs" du Template de déclaration.

Statut « 3/3 Validée par Ecominéro » : Ecominéro a validé votre déclaration

Dans les cas ci-dessous une régularisation des lignes refusées peut être possible.

Le tableau suivant explique les actions à réaliser pour régulariser chaque code erreur :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée	Actions de régularisation
114	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les entreprises (hors particuliers).	M. Quantité déchet	Fournir des explications précises sur ce dépassement de poids ainsi que le ticket de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.
117	Le SIRET Producteur ou Expéditeur n'est pas reconnu dans la base de l'INSEE. Vérifiez qu'il est correctement saisi.	S. Producteur du déchet (maître d'ouvrage) – SIRET U. Expéditeur du déchet (société de travaux…) - SIRET	Demander la régularisation via notre formulaire de contact en confirmant que le SIRET est correct. *Seule la source officielle suivante est prise en compte : l'Annuaire des Entreprises françaises. Aucune autre source de données ne sera étudiée (exceptionnellement Extrait KBIS datant de moins de 6 mois).*
123	Le n° de pesée a déjà été utilisé ou il y a plus de 20 % de pesées manuelles.	F. N° de pesée	Fournir le ticket de pesée correspondant à la ligne rejetée. Si le dépassement du seuil de pesées manuelles autorisé est lié à une panne de pont bascule, envoyez un message explicatif via notre formulaire de contact avec un document justifiant la date de début de la panne (ex : prise de rdv avec le technicien), et un autre document justifiant la fin de panne (ex : bilan d'intervention du technicien).
127	Origine déchet : l'adresse du chantier n'est pas complétée ou comporte une erreur (exemple : absence de numéro).	Origine déchet : O. Numéro et rue du chantier P. Code postal du chantier Q. Ville du chantier	Non déblocable, à l'exception d'une adresse chantier ne disposant pas d'adresse précise (exemple : absence de numéro) et représentant un volume d'apport significatif. Afin d'éviter l'apparition du code erreur 127, Ecominéro recommande, lorsque l'adresse du chantier ne peut être précisée, de renseigner le numéro de parcelle selon le format suivant : Parcelle : [Section] / [N° de parcelle] Exemple : Parcelle : 0B / 0705

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée	Actions de régularisation
130	Les SIRET Producteurs (maitre d'ouvrage) et Expéditeurs (société de travaux) sont identiques.	S. Producteur du déchet (maître d'ouvrage) -SIRET U. Expéditeur du déchet (société de travaux...) -SIRET	Fournir des explications précises justifiant pourquoi le Producteur et l'Expéditeur sont identiques, ainsi que le ticket de pesée, le bon de livraison et la DAP correspondant à la ligne rejetée.

Pour pouvoir effectuer une demande de régularisation, il faut :

1. Que la déclaration soit validée par vous et par Ecominéro.
2. Que le bon à facturer (BAF) soit créé.
3. Que la régularisation soit effectuée au maximum 3 mois après que la déclaration à modifier a été faite.
4. Que la demande de régularisation soit envoyée via notre formulaire de contact en indiquant la référence du site S-00XXXX.

› Dans les cas ci-dessous la régularisation n'est plus possible :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée
103	Au moins un champ obligatoire est nul. Tous les champs de la déclaration de déchets doivent être obligatoirement renseignés pour qu'il soit correct.	Toutes sauf B. Nom d'usage du site de réception des déchets
104	Au moins un champ ne respecte par le format demandé : cellule(s) affichée(s) en #ERREUR#. Merci de vous référer à l'onglet "Format des champs" du Template de déclaration.	Toutes les colonnes
108	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets issus du bâtiment. Indiquez « B » pour bâtiment ou « N » pour non-bâtiment.	E. Type de chantier
109	La date de réception des déchets est en dehors de la période de déclaration.	G. Date réception déchet
112	Le code déchet Ecominéro n'est pas reconnu. Le format est une série de 8 chiffres (sans espace, sans ponctuation, sans autres caractères).	K. Code déchet Ecominéro
113	La quantité de déchet doit être un nombre au format : 0,00. Les points comme séparateur ne sont pas acceptés.	M. Quantité déchet
116	Seules les quantités en tonne sont retenues. Le champ doit être complété avec la lettre « T ».	N. Unité de mesure

Dans les cas ci-dessous la régularisation n'est plus possible :

Code erreur	Texte message utilisateur	Colonne affectée
118	Cette réception de déchets n'est pas prise en charge par Ecominéro. Motif : Le SIRET correspond à un gestionnaire de déchet. Ou Ce type de Producteur, centrale à béton, ne doit apporter que du béton durci en centrale (17010103).	S. Producteur du déchet (maître d'ouvrage) – SIRET
119	L'éco-organisme ne correspond pas à Ecominéro.	W. SIREN éco organisme
120	Le montant de soutien ne peut pas être calculé. Motif possible : Le code déchet indiqué n'est pas rémunéré ou le code déchet est absent du barème Ecominéro.	K. Code déchet Ecominéro
121	Le tonnage est au-dessus du seuil accepté par livraison pour les particuliers.	M. Quantité déchet
124	Ecominéro prend en charge uniquement les déchets faisant l'objet d'une opération de recyclage ou valorisation de type R5 ou R12 ou R13.	H. Code traitement I. Qualification traitement final
125	Les apports sont soutenus jusqu'à 10t pour les déchèteries professionnelles.	M. Quantité déchet
126	Ecominéro ne soutient pas les inertes en mélange (non triés) pour les apports >1,5t.	M. Quantité déchet